



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Le 19 janvier 2026, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 12 janvier 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-04

OBJET : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) - PLAN MERCREDI - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2025-2028

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 31

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON représenté par M. Philippe ESCOFFIER

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LOIUX : M. Patrice FOURNIER

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

JOUCAS : M. Lucien AUBERT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n°CC-2022-005 du 19 janvier 2022, approuvant la Convention territoriale globale (Ctg) 2021-2025, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse, la CCPAL et les communes de Céreste-en-Luberon et Saint-Saturnin-lès-Apt,

Vu, la délibération n°CC-2022-81 du 07 juillet 2022, approuvant l'avenant à la Ctg 2021-2025 entre la CAF de Vaucluse, la CCPAL et les communes d'Apt, Caseneuve, Céreste-en-Luberon, Gargas, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt et Viens,

Vu, la délibération n°CC-2025-70 du 15 mai 2025 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028 et la convention annuelle de partenariat 2025 entre la CCPAL et le Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié,

Vu, la délibération n°CC-2025-148 du 04 décembre 2025 approuvant la Ctg 2026-2030 entre la CAF de Vaucluse, la MSA Alpes Vaucluse, la CCPAL et les communes d'Apt, Caseneuve, Céreste-en-Luberon, Gargas, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt et Viens,

Considérant, que le Projet Educatif Territorial (PEDT) formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives,

Considérant, la nécessité de renouveler le PEDT pour les communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs et Roussillon, le précédent PEDT étant arrivé à échéance en fin d'année scolaire 2024-2025,

Considérant, que le Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié a engagé la réactualisation du PEDT pour adapter son projet pédagogique aux évolutions éducatives et institutionnelles pour la période 2025-2028,

Considérant, que le PEDT s'inscrit dans le projet social du Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié, validé par la CAF de Vaucluse pour la période 2025-2028 contribuant au développement et la structuration de projets en direction de l'enfance et la jeunesse sur le territoire,

Considérant, que ces projets s'inscrivent dans les objectifs de la Ctg,

Considérant, que l'engagement dans un PEDT est un préalable à la mise en place du « Plan mercredi » respectant la charte qualité,

Considérant, que l'approbation du PEDT - Plan mercredi au côté de l'Etat, de la Caisse d'allocations Familiales de Vaucluse, de l'Éducation Nationale et des maires des communes concernées permet de garantir une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant,

Considérant, que la signature de la convention PEDT - Plan mercredi au côté de l'Etat, de la Caisse d'allocations Familiales de Vaucluse et de l'Éducation Nationale permet au Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié de bénéficier d'un taux d'encadrement assoupli et de financements complémentaires de la Caisse Allocations Familiales,

Considérant, l'avis favorable de la commission accessibilité des services au public émis le 5 novembre 2025 sur le PEDT 2025-2028,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026
Page 2 sur 3

À l'unanimité,

Approuve, le Projet Educatif Territorial (PEDT), ci-annexé, pour la période 2025-2028,

Approuve, la Convention 2025-2028 : Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi entre le Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, l'Etat, l'Education nationale et la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse,

Autorise, le Président ou son représentant légal à signer la Convention 2025-2028 : Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi entre le Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, l'Etat, l'Education nationale et la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

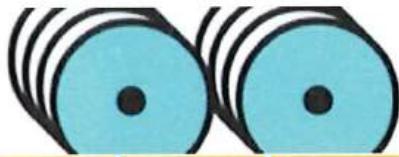
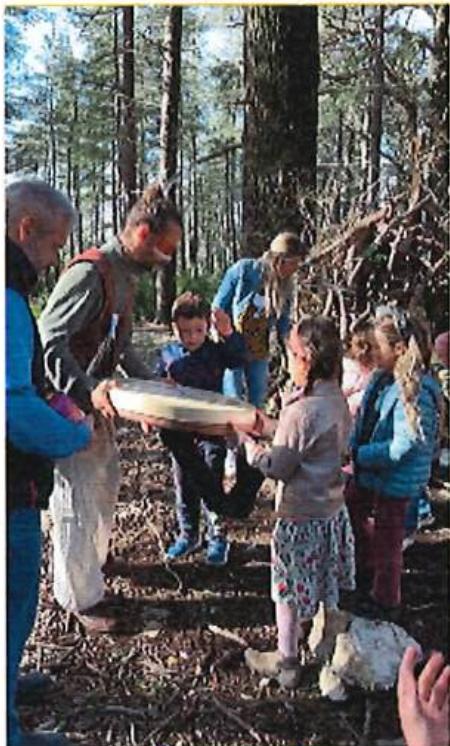
Mise en ligne le : 30/01/2026

CC-2026-04

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026
Page 3 sur 3

PROJET ÉDUCATIF 2025 - 2028

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL LOU PASQUIÉ



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-24-DE 1
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
LE CENTRE SOCIAL ET SON TERRITOIRE D'INTERVENTION	4
RÔLE DE L'ACCEM SUR SON TERRITOIRE D'INTERVENTION	6
LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE	8
LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS	10
LES MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DU HANDICAP	13
LES MOYENS HUMAINS	15
ORGANISATION DE L'ACCUEIL	17
MOYENS MATERIELS	19
MOYENS FINANCIERS	19
LES MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES	20
LE LIEN AU TERRITOIRE	21
LES MODALITES PARTENARIALES	22
LES MODALITES D'EVALUATION	22

PRÉAMBULE

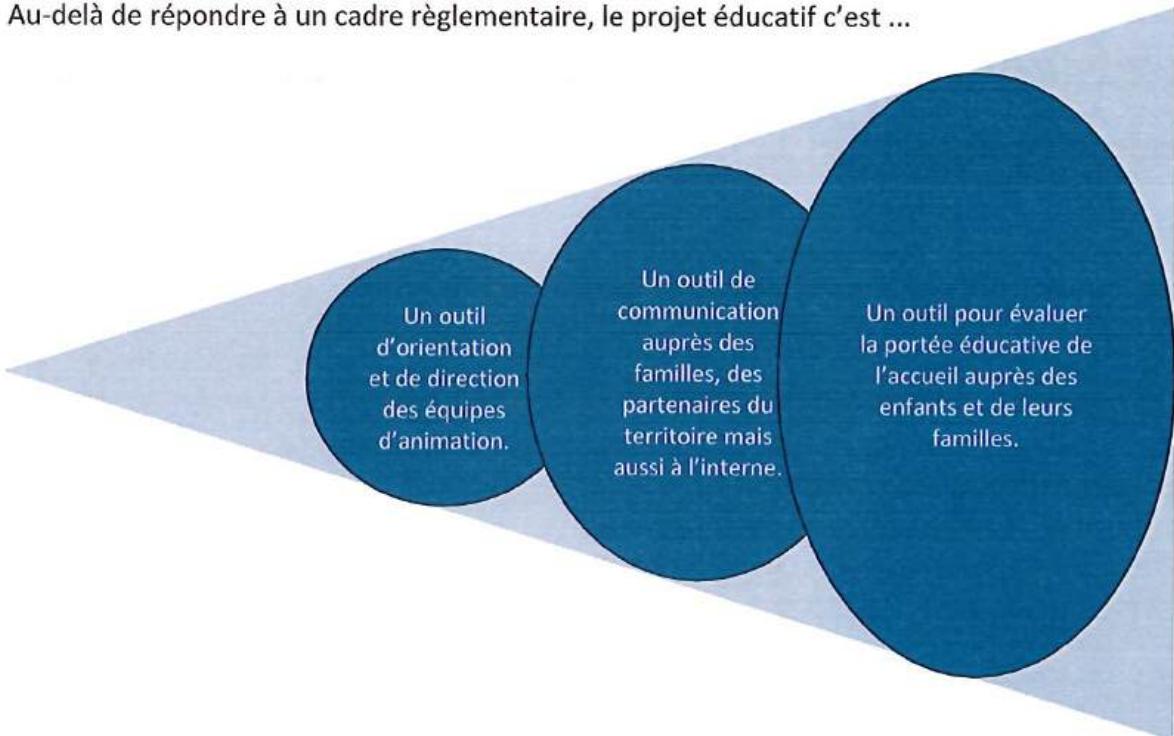
Projet éducatif

«Selon l'article R227-23 et 24 du Code de l'action sociale et des familles, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil. Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. Il est une feuille de route précieuse pour les équipes d'animation des accueils déclarés par le même organisateur.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil».

Extrait du memento – SDJES 33 de 2022

Au-delà de répondre à un cadre réglementaire, le projet éducatif c'est ...



LE CENTRE SOCIAL ET SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Association de loi 1901, affiliée à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, le Centre Social Lou Pasquié bénéficie de deux agréments délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : l'agrément « Centre Social » et l'agrément « Famille », chacun correspondant à un projet spécifique renouvelé tous les 4 ans. L'agrément pour la période 2025 – 2028 a été accordé par la CAF fin 2024.

Le Centre Social et Culturel Lou Pasquié décline ses projets et actions en lien avec l'enfance, la jeunesse, les seniors, la famille, l'animation de la vie locale et le bénévolat.

De l'enfance-jeunesse aux séniors, de la culture à la mobilité en passant par la parentalité, le centre social Lou Pasquié agit aux côtés des partenaires locaux afin d'apporter des réponses aux besoins, attentes et problématiques éventuelles du territoire.



Le centre social et culturel Lou Pasquié déploie son action sur plusieurs niveaux de territoires :

- Un territoire d'agrément CAF : les 8 communes historiques (ancienne communauté de communes du Pont Julien).
- Un territoire d'actions ou « zone d'influence » : les 8 communes historiques mais également Saint-Saturnin lès-Apt, Joucas, Saignon. Certaines actions se déplient au-delà de ces

communes dans le cadre de manifestations culturelles et événements du secteur famille (Apt, Céreste par exemple).

- Un territoire de provenance de nos adhérents : les 25 communes de la CCPAL.
 - La CCPAL soutient le Centre social dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. A ce titre, l'ensemble des familles résidant sur les 25 communes du territoire ont accès aux activités du centre social, au même tarif (15€ par famille).

Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)



La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon totalise une population de 28 577 habitants (statistiques INSEE 2021). Son territoire, situé au cœur du Parc naturel régional du Luberon, s'étend sur 636 km². Ce territoire à taille humaine se caractérise par son identité rurale. La ville-centre, Apt, sous-préfecture et épicentre économique du bassin de vie, abrite 36,9 % de la population, soit 10 536 habitants. À noter : Le Luberon jouit d'un attrait particulier grâce à ses villages perchés et ses nombreux sites remarquables. Il séduit de nombreuses personnalités politiques, artistes et citadins en quête d'une résidence secondaire ou souhaitant s'y installer pour leur retraite. Cependant, à côté de ces résidents aisés, cohabitent des habitants aux revenus plus modestes — ouvriers agricoles, agriculteurs, employés du secteur tertiaire — qui font face à problématiques économiques et sociales suivantes :

- Un environnement socioéconomique marqué par plusieurs freins : enclavement géographique, précarité de l'emploi, difficultés de mobilité, et une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue et très longue durée.
 - Des difficultés d'accès au logement, avec un grand nombre de logements réservés à la période touristique, des loyers élevés dans les villages, et un taux de logements sociaux nettement inférieur aux moyennes départementale et nationale.

- Une hausse significative du nombre de familles monoparentales dans les villages (+137 familles entre 2015 et 2020).
- Un taux important de femmes en emploi à temps partiel.



RÔLE DE L'ACCEM SUR SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les actions menées dans le cadre de l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM) ont été questionnées et actualisées à l'occasion du renouvellement de notre projet social, validé par la CAF fin 2024 pour la période 2025-2028.

Les enjeux identifiés en lien avec les actions enfance-jeunesse :

- **Concernant l'accueil et l'organisation du centre social**
 - L'accueil (information, écoute et orientation) de tous les publics, dans un territoire intercommunal étendu, avec la prise en compte du frein de la mobilité pour certaines personnes.
 - L'amélioration des conditions d'accueil du public sur le lieu principal.
- **Concernant les habitants et les partenaires du centre social**
 - Le développement de la participation des parents sur les activités.
 - La continuité du travail auprès des jeunes pour favoriser leur implication dans les projets.
 - Le développement du partenariat, en externe comme en interne.

- La mise en lien entre les acteurs et les mutualisations entre les structures, dans une dynamique intercommunale.
- **Concernant le soutien aux familles**
 - Le développement de projets et de services permettant de mieux accompagner les familles, notamment les plus vulnérables.
 - La prise en compte plus large des problématiques des familles, de l'enfance à l'adolescence, en associant les acteurs dédiés.
 - Le maintien et/ou le développement des liens intergénérationnels.
 - La participation des enfants et des jeunes à des temps de loisirs et séjours, en travaillant avec des supports en lien avec la culture, le sport, les sciences, la citoyenneté.
- **Concernant la lisibilité et la visibilité du centre social**
 - La valorisation de l'utilité sociale des actions et projets, et faire évoluer l'image du centre social (ne pas être identifié comme un prestataire de services).
 - La démarche « d'aller vers » et le contact régulier avec les partenaires de proximité
 - L'amélioration de la communication globale du centre social en interne comme en externe, en prenant en compte l'absence de personnel dédié.

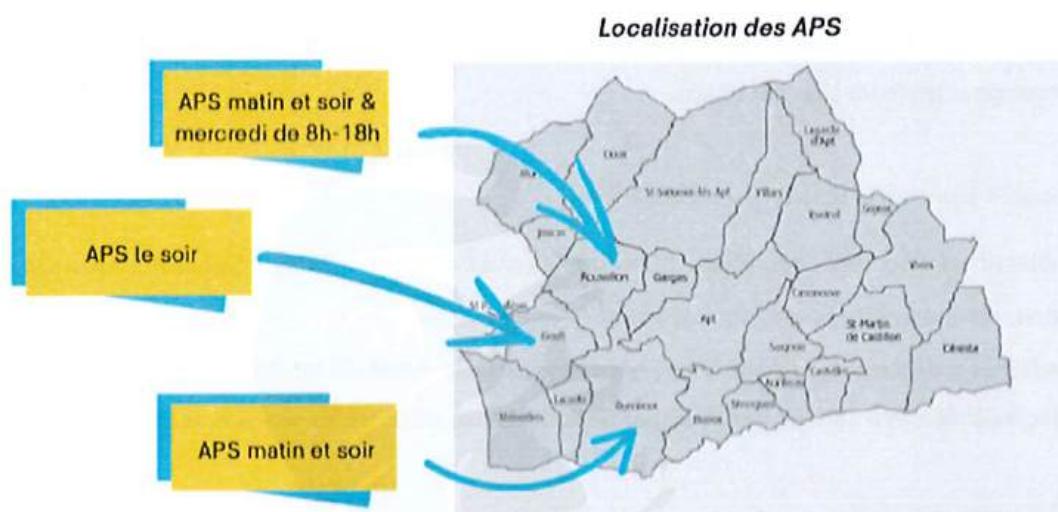
Ces enjeux sont à mettre en lien avec les axes du projet social 2025-20028 :



LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE

APS - Accueils Périscolaires

Dans le cadre des APS, le centre social gère des accueils sur trois communes du territoire :



L'APS se déroule en période scolaire dans les locaux des écoles primaires des communes concernées. Il est destiné aux enfants scolarisés de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Un accueil mixte (maternelle et élémentaire) a été mis en place afin de répondre aux besoins des parents.

ALSH – Accueil de loisirs Sans Hébergement

- ALSH « *classique* » : accueil proposé à la journée durant les vacances scolaires.

L'ALSH est mis en place dans les écoles de différentes communes en fonction des années : Bonnieux, Goult, Roussillon, Ménerbes ou encore Joucas.

Ouverture d'un ALSH pour les vacances de Toussaint, hiver, printemps et au mois d'août

Ouverture de deux ALSH au mois de juillet répartis sur 2 communes.

Pas d'ALSH pendant les vacances de Noël.

L'ALSH s'adresse aux enfants entre 3 et 11 ans.

- Semaines PASS sport et culture : accueil proposé à la $\frac{1}{2}$ journée (les après-midis) en période de vacances scolaires, à raison de 8 semaines réparties sur l'année.

Ces accueils se déroulent principalement sur les communes de Goult, Lioux et Murs.

À destination des jeunes entre 8 et 13 ans.

Le collectif jeunes

Les actions menées dans le cadre du collectif s'adressent à des jeunes entre 14 et 18 ans.

Il s'agit d'un engagement à l'année. Les jeunes s'investissent dans des actions culturelles et festives afin d'autofinancer un voyage en été, choisi et organisé par eux-mêmes.

Des jeunes du territoire s'engagent sur l'année à organiser des animations (concerts, etc.) qui viendront financer un voyage de fin d'année en juillet qu'ils organisent intégralement ; 2 types de voyages : un séjour pour les plus jeunes en Europe, un séjour avec une dimension humanitaire au Maroc pour les jeunes de 16/17 ans.

L'accueil jeunes « la Station » - en accès libre

L'objectif est d'accueillir des adolescents entre 11 et 18 ans pour échanger (répondre à leurs questions, soucis, etc.), organiser des temps d'animation avec eux, etc.

L'accueil se déroule à « la Station », ancienne gare de Goult. Il est ouvert en période scolaire les mercredis de 14h à 18h, un vendredi par mois de 17h30 à 20h et les samedis de 14h à 18h.

Animations et séjours

Des sorties ludiques, culturelles et sportives sont organisées à la journée pendant les vacances scolaires (sauf vacances Noël). Des mini-camps sont également proposés.

Des séjours thématiques sont régulièrement proposés à tous les jeunes souhaitant y participer :

- Printemps et automne : séjours surf sur la côte Bleue.
- L'été : mini-séjours dans les Pyrénées, le Champsaur...

PÉRISCOLAIRE Période scolaire

Accueil périscolaire (APS)
Goult, Roussillon et Bonnieux
Pour les enfants entre 3 et 11 ans.

Le collectif jeunes
Saint-Saturnin-lès-Apt
Pour les jeunes entre 14 et 18 ans.

L'accueil jeunes
La Station – Goult
Pour les jeunes entre 11 et 18 ans

EXTRASCOLAIRE Période de vacances

Accueil de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH)
Bonnieux, Goult, Roussillon,
Ménerbes ou encore Joucas (selon
les années).
Pour les enfants entre 3 et 11 ans.

PASS sport et culture
Goult, Lioux et Murs.
Pour les jeunes entre 8 et 13 ans.

Animations et séjours
Pour les jeunes entre 11 et 18 ans.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Dans la continuité du travail mené dans le cadre du renouvellement du projet social, nous accorderons une attention particulière :

- À la qualité des propositions éducatives,
- L'accessibilité pour les familles aux différents types d'accueil,
- Au soutien à la fonction parentale.

Les objectifs éducatifs devront être pris en compte dans les différents projets pédagogiques afin de proposer des actions qui concourent à les atteindre. Actions qui seront menées en lien étroit avec les familles et les partenaires du territoire.

Les objectifs éducatifs du centre social Lou Pasquié sont à mettre en regard avec les valeurs portées par la fédération des centres sociaux :

« En se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socioculturels réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie ».

Extrait de la charte nationale de la Fédération des Centres Sociaux.

- **Accompagner le développement global de l'enfant, du jeune en :**
 - Proposant un cadre bienveillant, sécurisant et stimulant,
 - Favorisant son éveil sur le plan psychomoteur et psycho-affectif.
 - Contribuant à sa prise d'autonomie, à sa prise de confiance en soi.
 - Proposant des actions favorisant la socialisation.

Exemples d'actions à mettre en place :

Accueil périscolaire

Activité jeux de société
En partenariat avec la médiathèque de Roussillon.

Intentions éducatives :

Offrir aux enfants un espace pour expérimenter, créer, jouer et apprendre à vivre avec les autres.

- Comprendre, respecter des consignes,
- Développer le langage,
- Collaborer,
- Gérer ses émotions (ex : la frustration).

Collectif jeunes

Mener un projet collectif de A à Z

Intentions éducatives :

Offrir aux jeunes un espace d'écoute, de partage et d'expérimentation, où ils peuvent développer leur esprit critique, prendre des initiatives et devenir acteurs de projets collectifs.

- Collaborer, organiser, prioriser
- Exprimer, défendre une opinion
- Gagner en confiance, en estime de soi.

Accusé de réception en préfecture
084-20040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026

- **Accompagner les enfants comme les jeunes à la citoyenneté en :**

- Favorisant la prise de parole, l'expression,
- S'engageant, s'impliquant dans un projet,
- Participant à la vie du territoire.

Exemples d'actions à mettre en place :

Accueil de loisirs sans hébergement

Le petit écocitoyen
Partenariat à envisager avec le SIRTOM
et le Parc naturel du Luberon.

- Intentions éducatives :
Favoriser une approche citoyenne et participative en faveur de l'environnement.
- Sensibiliser les enfants au respect de soi, des autres et de son cadre de vie,
 - Les responsabiliser, les rendre acteurs d'actions citoyennes.

Accueil jeunes

Aménagement de l'espace extérieur
« La station » à Goult

Intentions éducatives :
Respecter, prendre soin de l'espace « la Station » mis à disposition par la commune de Goult.

- Mobiliser les jeunes sur un projet collectif
- S'organiser, partager, répartir les tâches à effectuer
- Responsabiliser, se sentir investi.

- **Soutien à la parentalité : être à l'écoute et favoriser la participation des familles en :**
- Accompagnant les familles dans leur rôle éducatif à chaque étape de développement de l'enfant,
 - Proposant des actions où les parents peuvent prendre une place,
 - Travaillant en coordination avec l'ensemble des acteurs agissant autour de l'enfant (structures intervenant dans le champ de la parentalité, les familles, les établissements scolaires).

Exemples d'actions à mettre en place :

Collectif jeunes

Organisation de soirées festives

Associer les parents à l'animation, l'organisation (installation des décors, tenir la buvette avec les jeunes, ...)

Intentions éducatives : Favoriser/améliorer les relations entre les parents et les adolescents.

- Favoriser le dialogue entre les parents et les jeunes
- Réunir parents et jeunes autour d'un temps festif,
- Permettre aux jeunes de montrer à leurs parents le travail réalisé dans le cadre du collectif : valorisation, amélioration de la confiance en soi.

Accueil périscolaire

Goûter des parents

Les parents sont invités à découvrir les réalisations de leurs enfants à la veille des vacances scolaires.

Intentions éducatives : Favoriser le lien parents / enfants.

- Permettre aux enfants de montrer à leurs parents leurs réalisations : valorisation, amélioration de la confiance en soi.
- Faciliter les échanges entre les parents et les animateurs, développer un climat de confiance favorable pour que les parents puissent faire part de leurs questionnements, difficultés éducatives.

084-20040624-20260119-2026-04-DE
Date de réception préfecture : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026
11

- **Agir dans le champ de la prévention santé en :**

- Développant des ateliers thématiques (prévention écrans, addictions, vie affective et santé sexuelle, alimentation).
- Développant le travail partenarial.

Exemples d'actions à mettre en place :

Collectif jeunes

Espace de parole

Intentions éducatives :

Informer, sensibiliser, développer le sens critique des jeunes.

En partenariat avec L'Étape 84.

- Informer les jeunes (ex : vérifier les sources de l'information glanée sur le net).
- Venir questionner leur rapport aux réseaux sociaux (qu'est-ce qu'ils y cherchent ? Qu'est-ce qu'ils y trouvent).
- Favoriser la prise de parole des jeunes dans une cadre confidentiel et sûre.
- Développer sa pensée critique.

ALSH

Ateliers cuisine

Intentions éducatives :

Sensibiliser sur une alimentation équilibrée, saine, locale et de saison.

En partenariat avec le Parc naturel du Luberon.

- Découvrir la saisonnalité des fruits et légumes
- Collaborer, travailler en groupe sur la préparation culinaire.

Les compétences psychosociales, fil conducteur venant guider nos actions

**SAVOIR GÉRER SON STRESS
SAVOIR GÉRER SES ÉMOTIONS**



« Prenez le temps d'accueillir les émotions des enfants et donnez-leur l'occasion de les exprimer de manière cadrée. Montrez-leur que l'hygiène émotionnelle au quotidien est aussi importante que l'hygiène physique. »
TERRE DES HOMMES

**SAVOIR COMMUNIQUER EFFICACEMENT
ÊTRE HABILE DANS SES RELATIONS INTERPERSONNELLES**



« Acquérir de l'assurance, défendre ses idées, ses positions, ses croyances et ses valeurs sans dénigrer ou blesser les autres, savoir refuser, savoir écouter, savoir gérer ses émotions et avoir conscience de soi sont des compétences nécessaires au développement d'une communication efficace. »
BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. 2008

**AVOIR CONSCIENCE DE SOI
AVOIR DE L'EMPATHIE POUR LES AUTRES**



« La compétence à communiquer est fondamentale et contribue à façonner les relations avec les autres et à affirmer son identité personnelle, sociale et culturelle ».
SANDON A. 2014

**SAVOIR RÉSOUTRE DES PROBLÈMES
SAVOIR PRENDRE DES DÉCISIONS
AVOIR UNE PENSÉE CRÉATIVE
AVOIR UNE PENSÉE CRITIQUE**



« Lorsqu'un enfant ou un jeune acquiert une solide compétence à prendre des décisions, on observe qu'il ressent un meilleur sentiment de contrôle sur sa vie, un meilleur sentiment d'efficacité personnelle et qu'il développe une estime de soi personnelle. »
BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. 2008.

Source : <https://www.manche.gouv.fr>

LES MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DU HANDICAP

« L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible ».

Source : Article 23 - Convention internationale des droits de l'enfant.

Les ACCEM sont des espaces d'expérimentation du vivre ensemble et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les enfants et les jeunes, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

À travers l'expérience de la vie collective, le cadre de fonctionnement des ACCEM permet de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Ces accueils offrent aux mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille, de la structure médicale, médico-sociale ou scolaire qui les accueille habituellement.

A NOTER

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Source : Article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objectif général :

Favoriser l'inclusion et le bien-être des enfants en situation spécifique en leur proposant un accueil individualisé, sécurisé et bienveillant, tout en sensibilisant l'ensemble des enfants et des professionnels à la diversité des besoins et des capacités.

Objectifs spécifiques :

- Offrir à chaque enfant, quelles que soient ses particularités, les conditions nécessaires à son épanouissement, à sa socialisation et à ses apprentissages.
- Reconnaître et valoriser la singularité de chaque enfant pour construire une dynamique collective inclusive.
- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif et les associer activement au projet d'accueil.
- Former et accompagner les professionnels à l'accueil de la diversité et aux pratiques inclusives.

Mise en œuvre concrète :

- Compétences attendues de la part de l'équipe encadrante :

Les compétences attendues de la part de l'équipe d'animation sont avant tout leur regard bienveillant et leur capacité d'écoute. Ainsi, sans être spécialiste du handicap, chacun peut contribuer à la réussite de cet accueil avec des moyens adaptés, du bon sens et de l'organisation.

Les enfants en situation de handicap ayant besoin d'accompagnement pour être autonomes doivent pouvoir bénéficier des compétences de leur accompagnant. Cet accompagnement n'est pas systématique et ne conditionne pas leur présence, mais il sera sollicité lorsque les conditions d'accueil ne répondent pas à leurs besoins particuliers.

- Formation des équipes :

À l'occasion de notre participation aux groupes de travail de la Convention territoriale Globale (CTG), les équipes ALSH et périscolaire ont participé à une session de formation portant sur l'accueil des enfants porteurs de handicaps. Une directrice d'ALSH va entamer une formation référent handicap courant prochainement. Plus globalement, la question de l'accompagnement des mineurs porteurs de handicap doit être intégrée dans le plan de formation continue.

Dans le cadre de notre partenariat avec l'ITEP SESSAD d'Apt, le chef de service (ou un membre de son équipe) des rencontres seront programmées avec notre équipe afin de sensibiliser, faciliter l'accueil de mineurs porteurs de handicap.

- Aménagements à prévoir :

Des aménagements matériels, pédagogiques et organisationnels adaptés aux besoins spécifiques doivent être pensés, mis en place dans la mesure du possible.

- Actions de sensibilisation :

Des actions de sensibilisation seront programmées auprès des enfants : lecture, jeux coopératifs, discussions, etc.

- Réunions d'équipe et débriefing :

Les réunions d'équipe sont l'occasion d'aborder les modalités d'accueil de ce public spécifique, les difficultés rencontrées.

Un temps de « veille sociale » permet d'aborder toutes les situations rencontrées et qui questionnent l'équipe, que ce soit auprès des familles, des enfants ou encore des jeunes. Nous échangeons autour des problématiques rencontrées, réfléchissons aux orientations à envisager.

Il est envisagé de faire appel à un professionnel qui interviendrait de façon mensuelle sur de l'analyse de la pratique professionnelle.

- Travail partenarial

Nous collaborons avec l'EDéS, l'ITEP SESSAD, le CMPP.

LES MOYENS HUMAINS

L'équipe enfance-jeunesse

Le secteur enfance-jeunesse est placé sous la direction du directeur/directrice du centre social Lou Pasquié. L'ensemble des décisions importantes sont examinées en première instance par la direction et le comité de gouvernance de la structure.

La coordonnatrice enfance-jeunesse a la responsabilité du secteur. À ce titre, elle traduit les grandes orientations déterminées dans le projet social en lien avec l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité, dans le projet éducatif et auprès des équipes de direction et d'animation. Elle a pour mission d'impulser / maintenir une dynamique éducative et d'accompagner les équipes de direction et d'animation des différentes structures du service. En cela, le projet éducatif est un document stratégique d'orientation éducative.

Missions d'un directeur d'accueil au sein du centre social Lou Pasquié :

Le directeur est placé sous la responsabilité du coordonnateur enfance-jeunesse auprès de qui il doit régulièrement rendre compte des missions qui lui sont confiées.

Le directeur est garant du respect du projet éducatif et du projet pédagogique qu'il met en œuvre avec ses équipes. Il est le garant de la démarche éducative recherchée dans le cadre des accueils périscolaire et extrascolaire.

Le directeur coordonne l'équipe d'animation, assure la gestion matérielle, financière et fonctionnelle de la structure en lien avec le coordonnateur enfance-jeunesse.

Le directeur a, avant tout, un rôle éducatif. Il fait le lien entre ses équipes, les enfants accueillis et leurs parents et à ce titre, est garant d'une dynamique positive et bienveillante entre tous.

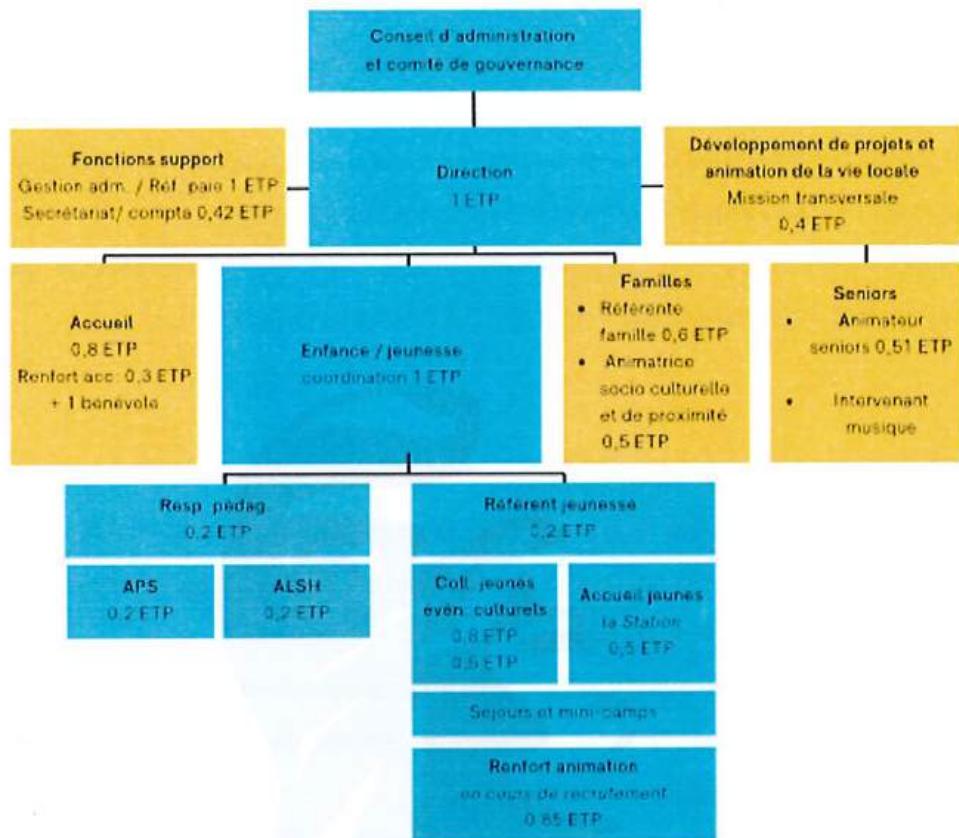
Missions d'un animateur d'ACCEM au sein du centre social Lou Pasquié :

L'animateur est placé sous l'autorité de la direction et du coordonnateur enfance-jeunesse. Son rôle consiste à préparer, encadrer et animer des activités auprès des enfants accueillis. Il a un rôle pédagogique et se doit de transmettre des valeurs citoyennes qui font sens pour le « vivre ensemble ». L'animateur a un lien direct avec les parents et, à ce titre, doit les informer de la vie de la structure et du bien-être des enfants.

D'autres intervenants jouent un rôle essentiel dans les équipes : les agents de ménage. Ces personnels sont majoritairement mis à disposition par les communes qui accueillent les ACCEM.

Pas de personnel dédié à la restauration, celle-ci étant assurée par le Groupement d'Intérêt Public de restauration du Pays d'Apt, service de restauration collective spécialisé dans les restaurants d'entreprises et de collectivités de la région.

Organigramme du centre social



17 permanents en CDI dont 10 sur le secteur enfance jeunesse.

Jusqu'à 50 contrats saisonniers pour couvrir les besoins sur les temps ALSH et séjours jeunes (vacances scolaires).

Modalités de recrutement des équipes

Le recrutement de l'équipe d'animation est réalisé par avec les directeurs des ACCEM.

Les recrutements s'appuient sur les critères suivants :

- La qualification (BAFA ou équivalent),
- L'expérience auprès des mineurs,
- La capacité à travailler en équipe,
- L'adhésion aux valeurs portées par le projet éducatif.

L'objectif est de constituer une équipe complémentaire, responsable et engagée, capable de mettre en œuvre les objectifs éducatifs fixés.

Formation / accompagnement des animateurs

Pour la cohérence des fonctions, les directeurs et les animateurs de chaque structure d'accueil recevront, à leur entrée, une fiche de poste. Un livret d'accueil leur sera également remis lors de leur prise de fonction.

Selon les projets individuels des animateurs, le centre social pourra proposer un accompagnement qui pourra prendre plusieurs aspects : tutorat, formation, suivi de parcours ; ...

Des formations internes pourront également être programmées sur des thématiques telles que les besoins de l'enfant, l'accompagnement des enfants à besoins particuliers.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Pour garantir le bon déroulement de l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs et instaurer un dialogue constructif entre la direction et l'équipe d'animation, plusieurs dispositions sont prises :

→ Organisation de réunions préparatoires :

- Réunion entre la coordinatrice enfance jeunesse et la direction du centre social pour préciser les orientations pédagogiques, les projets en lien avec les orientations et les besoins en matière de personnel.
- Réunions entre le coordinateur et la direction de l'accueil, pour préciser les objectifs pédagogiques, les moyens humains et matériels, les attentes et les contraintes.
- Réunions d'équipe animée par le directeur/trice, avec transmission claire des consignes de la direction du centre social.

Être garant de la sécurité physique et morale des mineurs accueillis

Mise en place et appropriation par l'équipe de différents protocoles - hygiène, santé, entretien, exercices d'évacuation, plan de mise en sûreté – ainsi que du règlement intérieur.

Affichages obligatoires et un règlement intérieur seront apposés dans chaque structure d'accueil.

→ Élaboration du projet pédagogique :

Le projet pédagogique est élaboré par la direction à partir du projet éducatif et en concertation avec l'équipe d'animation. Il doit être partagé avec toute l'équipe d'animation pour garantir une compréhension commune des objectifs et des méthodes.

Le projet pédagogique est accessible aux familles qui souhaitent en prendre connaissance, afin de garantir transparence et confiance.

→ Temps de préparation :

Un temps de préparation sera positionné dans l'emploi du temps de chaque animateur afin de penser, organiser les animations en lien avec les finalités éducatives poursuivies.

→ Mise en place d'outils de suivi et de communication :

- Cahier de liaison ou journal de bord pour noter les événements marquants, incidents, points à améliorer.

Gestion des informations graves et des événements préoccupants

La direction s'assure que l'équipe maîtrise les démarches à effectuer en cas d'événement grave et les procédures de signalement d'information préoccupantes. Dans ce cadre, le personnel de PMI viendra rencontrer l'équipe de l'ACCEM afin de préciser les démarches à réaliser pour déclencher une information préoccupante et expliciter les signaux qui doivent alerter.

- Tableaux de planning visibles avec les activités, les responsables, les horaires.
- Groupe de discussion WhatsApp avec les équipes.

→ Présence régulière du coordonnateur enfance - jeunesse :

Visites sur le terrain pour observer le déroulement des activités, dialoguer avec les animateurs et les enfants, soutenir la direction.

→ Réunions régulières pendant les périodes d'accueil :

Ces réunions ont pour objets d'identifier les besoins ou les tensions, adapter les pratiques le cas échéant.

→ Temps d'écoute et de régulation :

Temps de parole encadré où chacun peut faire remonter les difficultés rencontrées, aborder des problématiques liées à l'accompagnement de certains enfants, le lien avec les familles.

→ Évaluation finale :

Organisation d'une réunion de bilan entre le directeur du centre social, les directeurs d'accueils et les animateurs. Cette réunion doit être l'occasion d'analyser les points forts et les points d'amélioration pour les futurs accueils, évaluer l'activité au regard des objectifs fixés à l'aide de critères et indicateurs déterminés.

MOYENS MATERIELS

Les locaux

Les locaux mis à disposition font l'objet d'une convention d'utilisation. Les communes d'accueil diffèrent selon les années, en fonction des travaux à réaliser dans les écoles, par exemple.

Les locaux mis à disposition sont les suivants :

- Accueils périscolaires et ALSH : écoles de Bonnieux, Goult, Ménerbes, Roussillon et Joucas.
Pour tous les lieux, la cuisine des écoles est mise à disposition.
- Collectif jeunes : un local attenant à la salle des fêtes de Saint-Saturnin-Lès-Apt.
- Accueil jeunes : « La Station », ancienne gare de Goult.

Le transport

La mobilité est une véritable problématique d'accès aux services publics et aux activités pour notre territoire inscrit dans la ruralité.

Le centre social est doté de trois minibus et ces véhicules facilitent le transport des enfants, des jeunes sur les lieux d'activités dans le cadre des ALSH, par exemple.

Les animateurs du collectif jeunes facilitent l'accès des jeunes à leurs activités en venant avec un minibus les récupérer à la sortie de la cité scolaire d'Apt.

Lors de la tenue d'événements festif, une navette est mise en place pour faciliter le retour des jeunes à leur domicile en toute sécurité.

Le matériel

Les besoins de matériel d'activité, le choix des prestataires d'activités sont centralisés par chaque directeur, responsable d'accueil puis décidé sous la supervision de la coordinatrice enfance-jeunesse. Néanmoins, une réflexion sera réalisée par l'ensemble des directeurs sur l'optimisation des achats vers des produits responsables et la mutualisation des matériels, quand cela est possible.

MOYENS FINANCIERS

Chaque année, un budget prévisionnel, par structure périscolaire et extrascolaire, est par le coordonnateur en lien avec les directeurs. Ce budget est modifié et/ou validé par la direction.

Ce budget comporte des postes fixes liés aux frais de fonctionnement et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériel éducatif, les sorties, les intervenants, etc.

Ces lignes budgétaires, en prise directe avec la vie de l'ACCEM, sont gérées par les directeurs, dans la limite du budget qui leur est alloué. Les directeurs rendent compte au coordonnateur régulièrement de l'état des dépenses et des recettes.

Les ressources proviennent principalement des cotisations des adhérents, des participations des familles, des subventions publiques (collectivités territoriales, CAF, autres partenaires institutionnels) ainsi que de dons ou mécénat.

La politique tarifaire du centre social se veut équitable afin de favoriser l'inclusion de tous les enfants, quels que soient leurs moyens (grille tarifaire à retrouver en annexe).

LES MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES

En tant que centre social, la qualité de l'accueil des familles, notre proximité avec elles ainsi que la manière dont nous les accompagnons constituent le cœur même de nos missions.

En amont de l'accueil

Un dossier d'accueil comprenant le projet pédagogique, les règles de vie, les horaires, les contacts utiles, ainsi que les modalités pratiques (inscription, paiement, matériel à prévoir) est consultable et peut être complété en ligne. La secrétaire d'accueil reçoit les familles à l'accueil du centre social à Roussillon ou peut les renseigner par mail ou par téléphone. Elle répondra volontiers à toutes questions et reste disponible en cas de difficultés pour compléter le dossier d'inscription.

Pendant l'accueil

Les familles reçoivent des informations via le groupe WhatsApp, les affichages à l'accueil du centre de loisirs, et des échanges directs avec l'équipe d'animation à l'arrivée et au départ des enfants. Tous ces outils de transmission doivent faciliter la circulation de l'information entre l'équipe d'animation et les familles.

En cas d'événement particulier (incident, changement de programme), une information rapide est communiquée aux familles par téléphone ou mail.

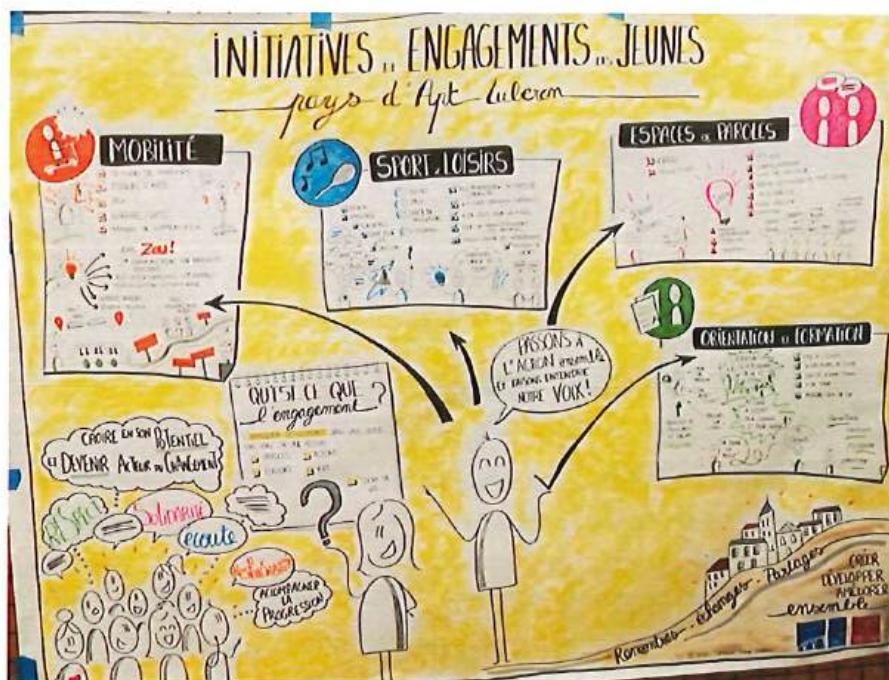
Ces modalités visent à maintenir un lien de confiance et de proximité et ainsi associer les familles au suivi et à la réussite du projet éducatif.

Un groupe WhatsApp est mis en place auprès de toutes les familles ayant donné leur accord pour transmettre leur contact téléphonique. Dans la pratique, c'est également un moyen pour les parents de faire appel à la solidarité entre eux en organisant du co-voiturage.

LE LIEN AU TERRITOIRE

Le projet éducatif de l'ACCEM s'inscrit dans une dynamique de collaboration avec les acteurs locaux, notamment à travers notre participation au Contrat Territorial Global (CTG) et au Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :

- Participation à des espaces de discussion : groupes de travail petite enfance/enfance, parentalité et jeunesse.
 - Co-construction de projets collectifs, d'une culture commune : dans le cadre de la CTG, réflexion menée sur le groupe de travail jeunesse, en présence d'un sociologue, en vue de l'organisation d'une journée consacrée à la jeunesse sur le territoire du Pays d'Apt.



Affiche réalisée dans le cadre d'une réunion du groupe de travail CTG jeunesse

En lien étroit avec les communes, les écoles et les différents partenaires éducatifs, l'ensemble des accueils contribue à construire un parcours éducatif cohérent et complémentaire pour les enfants et les jeunes afin d'assurer la continuité des apprentissages, à favoriser l'inclusion sociale, et à renforcer l'efficacité des actions éducatives menées sur le territoire.

Par cette approche collective, concertée, l'accueil doit participer pleinement au développement d'un environnement éducatif favorable, adapté aux besoins et aux spécificités locales.

LES MODALITES PARTENARIALES

Tous nos accueils s'appuient sur un réseau de partenaires locaux, institutionnels et associatifs, afin d'enrichir les actions éducatives et élargir les ressources disponibles.

Les partenariats sont établis selon les besoins du projet et peuvent concerner :

- Les collectivités territoriales (mairies, conseil départemental) : mise en place de conventions pour le prêt de locaux municipaux, intervention des infirmières puéricultrices de la PMI auprès de l'équipe enfance-jeunesse.
- Les établissements scolaires : échanges réguliers, temps de concertation avec le corps enseignant dans le cadre des accueils périscolaires.
- Les associations culturelles, sportives ou sociales : partenariat en lien avec l'organisation d'une soirée événementielle (le conservatoire de musique du Pays d'Apt), séances d'initiation au rugby (Club de rugby Les Ocriers du Pays d'Apt), collaboration sur le thème de l'alimentation avec les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale du département (groupe de travail @Table impulsé par la CAF et la MSA).
- Les acteurs du développement durable et de l'environnement : collaboration avec le Parc Naturel du Luberon, l'Écomusée de l'ocre.

Ces collaborations permettent notamment d'organiser des activités, d'accéder à des ressources spécifiques, ou de bénéficier d'appuis techniques et financiers.

LES MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation sera construite à partir des objectifs visés dans ce présent projet éducatif.

Cette évaluation se fera :

- Auprès des équipes de direction et d'animation : nombre de projets mis en place en lien avec les objectifs éducatifs et les axes transversaux (impact auprès des enfants et des familles, pédagogie mise en place pour les atteindre, évaluation du projet pédagogique, implication des animateurs dans les actions) ;
- Au niveau des partenaires : bilan des actions ;
- Auprès des enfants : temps de parole entre enfants et animateurs pour faire le bilan des actions.
- Au niveau des parents : lors des cafés parents, des retours formels et informels sur les actions mises en place.

Les outils et méthodes de collecte :

- Lors des réunions d'équipe dédiées.
 - o Évaluation en cours d'action pour ajuster en temps réel.
 - o Évaluation en fin de période pour mesurer les résultats globaux.

Utilisation de grilles d'évaluation présentant les critères et indicateurs.

- Avec le public accueillis
 - o Questionnaires, enquêtes de satisfaction.
 - o Entretiens, focus groupes.
 - o Observations directes.
 - o Analyse de documents (rapports, comptes rendus).
 - o Statistiques de fréquentation.

Analyse et restitution des résultats :

- Communication auprès des financeurs, partenaires, publics.
- Appropriation des conclusions pour améliorer le projet, renouveler les actions, ou redéfinir les priorités.

TARIFS 2024/2025

1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

ADHESION (individuelle ou familiale) : 15 € par foyer

ENFANCE / JEUNESSE

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATINS / SOIRS

quotient familial	tarif à la séance	* forfait au mois matin ou soir	* forfait au mois matin + soir
0 à 500	0,40 €	2,50 €	5,00 €
501 à 1000	0,70 €	5,30 €	10,60 €
1001 à 1500	1,30 €	10,20 €	20,40 €
supérieur à 1500	2,00 €	15,50 €	31,00 €

* forfait automatique à partir de 8 séances par mois

Matin & soir : Bonnieux & Roussillon - Soir uniquement : Goult

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI à ROUSSILLON

HABITANT CCPAL**		HABITANT HORS CCPAL**	
quotient familial	à la 1/2 journée SANS repas	à la journée ou à la 1/2 AVEC repas	quotient familial
0 à 500	3,15 €	5,25 €	0 à 500
501 à 1000	4,40 €	7,15 €	501 à 1000
1001 à 1500	8,44 €	14,06 €	1001 à 1500
1501 à 2000	12,08 €	21,28 €	1501 à 2000
supérieur à 2000	12,60 €	22,20 €	supérieur à 2000

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES (ALSH)

HABITANT CCPAL**		HABITANT HORS CCPAL**	
quotient familial	à la journée	quotient familial	à la journée
0 à 500	5,25 €	6,83 €	
501 à 1000	7,15 €	9,35 €	
1001 à 1500	14,06 €	19,13 €	
1501 à 2000	21,28 €	27,03 €	
supérieur à 2000	22,20 €	28,20 €	

SEMAINE PASS & JEUNESSE VACANCES SCOLAIRES

HABITANT CCPAL**		HABITANT HORS CCPAL**	
quotient familial	à la semaine sans mini séjour	à la semaine avec mini séjour*	quotient familial
0 à 500	15 €	62 €	0 à 500
501 à 1000	20 €	75 €	501 à 1000
1001 à 1500	35 €	112 €	1001 à 1500
supérieur à 1500	45 €	150 €	supérieur à 1500

*mini séjour : 3 jours + 2 nuits

SORTIES pré-ado/ado payantes

HABITANT CCPAL**		HABITANT HORS CCPAL**	
quotient familial	Petite sortie	Grande sortie	quotient familial
0 à 500	2 €	5 €	0 à 500
501 à 1000	4 €	10 €	501 à 1000
1001 à 1500	6 €	15 €	1001 à 1500
supérieur à 1500	8 €	20 €	supérieur à 1500

Pour faire face à des absences non justifiées d'enfants, nous avons été contraints de mettre en place un système de pénalités.

Rappel de la règle : obligation d'inscrire son enfant au plus tard 48h à l'avance et obligation de prévenir de l'absence de son enfant au plus tard 72h avant (excepté maladie). Si au bout de 3 fois, la famille déroge à la règle sans justification sérieuse, nous appliquerons une pénalité financière par séance et/ou journée d'accueil pour les mercredis, ALSH et Secteur Jeunes.

Pénalité/séance	Pour les accueils périscolaires	Pour les mercredis/ALSH / Jeunesse
Tarif	2,90 € / séance	10 € / journée

**Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial
et d'un Plan mercredi sur la Communauté de communes Pays d'Apt
Luberon pour les Communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux,
Ménerbes, Murs et Roussillon**

Années scolaires : **2025-26**
2026-27
2027-28

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon ;

- La présidente du Centre social & culturel intercommunal « Lou Pasquié »
- Le président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
- Le préfet de Vaucluse
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse agissant sur délégation du recteur d'académie
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales de Vaucluse

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer l'engagement partagé par l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet éducatif commun à destination des enfants et des jeunes.

Les enjeux et engagements ainsi définis, le projet détaillera les **objectifs éducatifs et les modalités d'organisation des différents modes d'accueils éducatifs proposés aux enfants et**

084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026

jeunes (périscolaires, extrascolaires, accueils jeunes...) dans le cadre du projet éducatif territorial et ce dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le label qualité plan mercredi permettant de valoriser les accueils de loisirs et/ou accueils jeunes auprès des partenaires éducatifs et parents, d'offrir à tous les enfants et jeunes des activités éducatives diversifiées qui contribuent à multiplier les champs d'apprentissage : apprendre autrement en jouant, développer son imagination, sa créativité, sa curiosité, s'ouvrir sur le monde, découvrir des pratiques culturelles, artistiques, sportives, construire sa personnalité y compris en soufflant ou se reposant.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Le Centre social Lou Pasquié
- L'éducation nationale
- La SDJES
- La Caf

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le Centre social Lou Pasquié, la CCPAL et leurs partenaires conviennent des objectifs éducatifs partagés suivants :

- Accompagner le développement global de l'enfant, du jeune ;
- Accompagner les enfants comme les jeunes à la citoyenneté ;
- Soutien à la parentalité : être à l'écoute et favoriser la participation des familles ;
- Agir dans le champ de la prévention santé.

Le projet porte une attention particulière à l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou du handicap. Il prévoit ainsi de « *Favoriser l'inclusion et le bien-être des enfants en situation spécifique en leur proposant un accueil individualisé, sécurisé et bienveillant, tout en sensibilisant l'ensemble des enfants et des professionnels à la diversité des besoins et des capacités* ».

Ces objectifs s'articulent avec le projet social du Centre social Lou Pasquié.

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le Centre social Lou Pasquié, la CCPAL et leurs partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi.

Ce descriptif comprend un volet label « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés par le territoire pour proposer des accueils éducatifs de qualité à destination des enfants et jeunes de la Communauté de communes sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires dont le mercredi.

Ce descriptif comprend également pour le volet périscolaire, l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves (enfants et jeunes le cas échéant) et les modalités selon lesquelles elles sont organisées (la liste des écoles concernées par des propositions périscolaires complémentaires du temps scolaire devra être jointe au document).

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

La collectivité s'engage à soutenir financièrement le projet éducatif territorial - plan mercredi porté par le Centre social Lou Pasquié ainsi que son évaluation.

La collectivité s'engage à respecter les principes de la charte qualité « plan mercredi » (annexe 1).

Conformément à cette charte, les propositions d'accueils des enfants et jeunes sur les temps de loisirs périscolaires et extrascolaire, mercredi compris, sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal l'engage à veiller au respect de la charte.

La collectivité renseigne sur le document joint (annexe 2), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

La collectivité actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- soutenir financièrement la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par : la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Centre social & culturel intercommunal Lou Pasquié
- CCPAL
- SDJES 84
- Education Nationale
- CAF 84
- MSA

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal.

Ou si la collectivité a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public, préciser la dénomination de l'opérateur qui a reçu cette délégation.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par le Centre social & culturel intercommunal Lou Pasquié.

Article 10 : Articulation avec les autres dispositifs et activités

Le projet éducatif territorial - Plan mercredi a vocation à s'articuler avec le volet éducatif des Convention de Territoire Globale, le contrat de ville ou de ruralité, le contrat culturel, la Cité éducative, les Territoires éducatifs ruraux, etc. : la Convention territoriale globale 2026 – 2030.

Les activités extrascolaires sont comprises dans la démarche comme celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré pour afficher la complémentarité éducative (tps scolaire, péri et extra) et la réflexion autour d'un parcours éducatif de 3 à 17 ans.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante : un bilan annuel et l'évaluation en fin de projet.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 années scolaires à compter de septembre 2025.

Elle peut être reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus sous réserve de la mise en œuvre collective d'un bilan intermédiaire et de l'expression de votre volonté de reconduire cette convention.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour les Communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs et Roussillon

Années scolaires :

2025-26
2026-27
2027-28

 Le centre social & culturel intercommunal « Lou Pasquié » représenté par sa Présidente	 La Communauté de communes représentée par son Président	 Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse	 Le Préfet de Vaucluse	 Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse
Laetitia HOME-IHRY	Gilles RIPERT	Christian DELAFOSSE	Thierry SUQUET	Philippe KOSZYK

A joindre impérativement en annexes :

Annexe 1 : Le projet éducatif de territoire partagé par les acteurs

Annexe 2 et 3 : Les 2 fiches complétées ci-dessous

Annexe 4 : Les projets pédagogiques des Accueils de loisirs et accueils adolescents sur les temps périscolaires (Jours scolaires et mercredis) et extrascolaires respectant les principes de la charte qualité « plan mercredi »

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026

Annexe 2 :

Respect du Label « Plan mercredi » par le Centre social Lou Pasquié en lien avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Comment les axes suivants sont-ils mis en œuvre dans le projet éducatif de territoire ?

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, la cohérence entre les projets d'école et le projet pédagogique de l'accueil est assurée.

Elle se traduit par une continuité éducative sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, soutenue par une collaboration régulière entre enseignants et animateurs. Le responsable de l'accueil participe au conseil d'école ainsi qu'aux instances de pilotage, garantissant un suivi partagé et une coordination adaptée aux besoins des enfants et des familles.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Le Projet Éducatif Territorial accorde une place essentielle à l'inclusion des enfants en situation de handicap, en adaptant les accueils, en mobilisant les partenaires spécialisés et en favorisant des pratiques accessibles à tous. Il soutient également la mixité sociale en accueillant tous les publics et en proposant des activités contribuant à réduire les inégalités. Enfin, une information claire, régulière et accessible aux familles est assurée pour garantir la transparence des actions, faciliter la compréhension de l'offre éducative et renforcer le lien entre les structures, les enfants et leurs responsables légaux.

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

Le Plan Mercredi favorise la découverte du territoire, de son environnement et de son patrimoine, notamment par des sorties éducatives. Il s'appuie sur des partenariats locaux pour enrichir les activités et encourager la participation des habitants, renforçant l'ancrage territorial et l'engagement citoyen des enfants.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

Les activités proposées sont axées sur le loisir et la découverte, avec des thématiques variées et adaptées aux besoins des enfants. Elles s'inscrivent dans le projet pédagogique et s'intègrent harmonieusement aux autres temps de la journée. La participation des enfants se fait sur le principe du libre choix, favorisant leur autonomie et leur engagement.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260119-2026-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2026
Date de réception préfecture : 21/01/2026

Annexe 3 :

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS ENFANTS ET ADOLESCENTS
RESPECTANT LES PRINCIPES DU LABEL QUALITÉ « PLAN MERCREDI »**

1. Liste des accueils de loisirs ou accueils de jeunes par commune inclus dans cette convention PEdT/Plan mercredi :

NOM de l'Accueil	Lieu d'accueil	Tranche d'âge (- 6ans, 6-10, 11-13, 14 et +)	Nb max de mineurs accueillis en Accueil de loisirs périscolaire déclaré				Nb max de mineurs accueillis en accueil de loisirs ou AJ pendant les vacances
			Matin	Midi	Soir	Mercredi	
APS MULTI SITE	Bonnieux	-6 ans et 11 ans Mixte	14		42		
	Goult	-6 ans et 6 11 ans Mixte			24		
	Roussillon	-6 ans et 6 11 ans Mixte	14		24		
	Mercredi	-6 ans et 6 11 ans				54	
ALSH Petite vacances	Bonnieux	-6 ans et 6 11 ans					48
	Roussillon	-6 ans et 6 11 ans					48
	Ménerbes	-6 ans et 6 11 ans					48
La station	Goult	11-13 ans				24	
Vacances	Goult ou saint saturnin	11-13 et 14 et +					Entre 16 et 24

2. Activités proposées aux mineurs :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

3. Partenaires mobilisés par les accueils collectifs de mineurs :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

4. Intervenants mobilisés en plus des animateurs :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)